

ACCOMPAGNER LES VICTIMES



FONDS DE
GARANTIE
DES VICTIMES

DES SOLUTIONS
CONCRÈTES
RÉPONDANT
À VOS BESOINS



1. LE FONDS VOUS PROPOSE DES SERVICES

Dans le cadre de votre indemnisation, vous bénéficiez de prestations en nature sous forme de services qui correspondent à vos besoins, ponctuels ou quotidiens.

2. POURQUOI ?

- Il s'agit de vous **indemniser, autrement, plus concrètement**, mais toujours dans le respect du principe de réparation intégrale.
- Nous vous proposons, si vous le souhaitez, **un accompagnement visant à faciliter votre reconstruction** et donc à contribuer à mieux réparer votre dommage.
- Bénéficiez, **sans avance de frais**, de prestations de qualité, pour faciliter votre quotidien.



JULIEN RENCKI
Directeur général

« Notre ambition est de participer à la reconstruction des victimes en apportant une réponse concrète à leurs besoins concrets »



3. QUELS SONT LES SERVICES PROPOSÉS ?



PRESTATIONS DE SERVICE À LA PERSONNE À DOMICILE :

- Soutien scolaire et aide aux devoirs
- Garde d'enfant
- ...

PRESTATIONS LIÉES AU DÉPLACEMENT DE LA VICTIME :

- Transports (déplacements pour vos soins, l'expertise médicale, etc.)
- Conseil et aide à l'aménagement de votre véhicule
- Passage du permis de conduire adapté
- ...



PRESTATIONS LIÉES AU LOGEMENT DE LA VICTIME :

- Aide à l'aménagement du domicile
- Aide à la recherche d'un logement adapté ou d'un établissement d'accueil spécialisé
- ...



PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL DANS LE DOMAINE DU HANDICAP :

- Accompagnement administratif
- Conseil sur la fourniture de matériels médicaux et paramédicaux adaptés
- Accompagnement vers l'emploi et/ou la mise en oeuvre d'un projet de vie
- ...



Tous types de prestations peuvent être envisagés et adaptés selon vos besoins avec votre chargé(e) d'indemnisation.

4. COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



Vous êtes pris en charge par le Fonds de Garantie des Victimes au titre de la réparation intégrale de vos préjudices.



Votre difficulté/dommage/handicap est une conséquence directe de l'événement (agression, attentat, accident, ...) pris en charge par le Fonds.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre interlocuteur au Fonds de Garantie des Victimes ou, le cas échéant, de votre avocat.



5. LES VICTIMES TÉMOIGNENT



Madame C. ●●●

Suite à un accident de la route, je suis paraplégique. Ne pouvant plus exercer mes anciennes fonctions, le Fonds de Garantie des Victimes m'a très rapidement proposé un coach professionnel. Il m'a accompagnée pendant plus d'un an jusqu'à ma prise de fonction dans mon nouvel emploi.

●●● **Madame A.**



J'ai été victime de traite d'être humain. Ne parlant pas le Français, ma chargée d'indemnisation a mis à ma disposition une interprète. Cela a grandement facilité les échanges, et la qualité de ma prise en charge, notamment lors de l'expertise médicale.



Monsieur R. ●●●

Notre enfant a été victime du syndrome du bébé secoué. Malgré son handicap, il continue sa scolarité dans un établissement standard. Le Fonds a proposé un soutien scolaire pour qu'il puisse poursuivre sa scolarité dans la même école, aux côtés de ses camarades.

●●● **Monsieur D.**



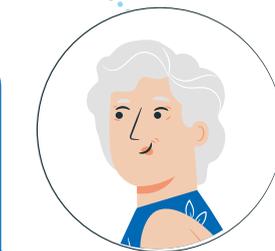
J'ai été victime d'une agression il y a quelque temps. Je n'avais aucun moyen de transport pour me rendre à mon expertise médicale située à plus de 50 km de chez moi. Le Fonds m'a proposé d'organiser mon déplacement. Je n'ai rien eu à faire ou à régler.

Monsieur V. ●●●



J'ai voulu rentrer dans la légion étrangère. Mais suite à un accident de la route qui m'a valu d'importantes séquelles orthopédiques, j'ai dû abandonner ce projet. Le Fonds m'a alors proposé de faire un bilan de compétences pour m'aider dans ma reconversion professionnelle. J'ai également bénéficié d'une aide administrative pour m'accompagner dans l'ensemble des démarches.

●●● **Madame U.**



J'ai été percutée par une voiture sur l'autoroute, alors que j'étais en panne. J'ai de lourdes séquelles à la jambe droite. Je ne peux plus marcher normalement. Habitant dans un immeuble sans ascenseur, je ne pouvais pas y rester. Le Fonds m'a accompagnée dans la recherche d'un nouveau logement, adapté à mon handicap.



FONDS DE
GARANTIE
DES VICTIMES

Siège Social

64 bis avenue Aubert
94 682 Vincennes cedex
Tél : 01 43 98 77 00

Délégation

39 boulevard Vincent Delpuech
13 289 Marseille cedex
Tél : 04 91 83 27 27



DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET
www.fondsdegarantie.fr

SUIVEZ - NOUS

